



Rapport d'orientations budgétaires 2021

Commune de Trans-en-Provence

Le caractère réglementaire du rapport d'orientations budgétaires

Première étape du cycle annuel du budget, le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce débat permet au conseil Municipal de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2021 de la Commune de Trans-en-Provence. C'est l'occasion pour les élus d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les dates de la préparation budgétaire ainsi que les étapes du Conseil Municipal

- Note de cadrage budgétaire envoyée aux services : **le 26 Octobre 2020**
- Saisie et élaboration budgétaire **du 15 Janvier au 10 février 2021**
- Réunions d'arbitrages avec les élus concernés ainsi que les chefs de service : **du 16 au 17 février 2021**
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires : **le 11 Mars 2021**
- Vote du budget primitif 2021 : **le 30 Mars 2021**

Contexte économique et financier National

La loi de finances pour 2021 démontre la pleine mobilisation de l'état pour répondre à la crise liée à l'épidémie de la covid-19 et à la récession économique sans précédent observée depuis 2020. En cette période d'incertitude économique, le gouvernement prévoit un rebond de croissance de 8% en 2021 après une chute de 10% du produit intérieur brut en 2020 et d'un déficit et d'une recette respectivement de 6,7 % et 116 % du PIB après avoir atteint des niveaux à 10,2 % et 117,5% fin 2020.

La loi de finances 2021 prévoit quatre axes principaux à l'attention des collectivités territoriales :

- Un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans vise à débloquer 22 milliards pour l'écologie, l'amélioration et la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités une somme importante devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé d'accorder des dérogations aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.
- Une réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production à partir du 1^{er} janvier 2021 afin de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) des régions et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles. Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux de 2020 sans possibilité d'évolution.
- Les concours financiers de l'état aux collectivités seront stables avec tout de même une augmentation de 1, 2 milliards d'euros en 2021 soit au total 50, 3 milliards d'euros. L'investissement local sera soutenu avec une enveloppe de 4 milliards d'euros en 2021. L'enveloppe DGF (dotation globale de fonctionnement) en faveur des communes restera stable pour 2021 (18 milliards d'euros).

- **Modification de la fiscalité locale :** Entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour 80% des ménages ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30% puis 65% en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale. En 2021 la Commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation le taux de foncier bâti du département, viendra s'ajouter au taux communal de foncier bâti de 19,58% à 35,07%. Toutefois le transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la TH perdue. Des communes pourront être sur compensées en récupérant plus de TFB qu'elles n'auront perdu de TH, et d'autres communes pourront au contraire être sous compensées. La situation de sur ou de sous compensation sera corrigée en 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à auteur du produit de TH perdu. La valeur définitive de ce coefficient sera déterminée en 2021 avec comme référence l'année 2020 et l'année 2017 pour ce qui est du taux TH.

Dépenses réelles de fonctionnement (comptes administratifs 2018-2020) + ROB 2021

Charges	CA 2018	CA2019	CA 2020	ROB 2021
011 A caractère général	1 349 955	1 379 542	1 369 916	1 555 386
012 De personnel	3 261 814	3 483 074	3 814 902	3 967 855
014 Atténuations de produits	16 072	115 650	30 505	0
65 De gestion courante	384 924	375 780	385 299	360 144
66 Financières	127 906	118 679	105 210	96 509
67 Exceptionnelles	82 514	15 699	558 324	27 000
TOTAL	5 223 185	5 488 424	6 264 156	6 006 894

Les charges à caractère général au chapitre 011 augmenteront en 2021 par rapport au CA 2020. Cette différence est aussi liée à l'impact Covid-19 sur certains comptes de dépenses en diminution au CA 2020. Il s'agit des formations, des voyages, fêtes et cérémonies, transports collectifs, Frais de restauration et périscolaires. D'autre part si l'on compare aux prévisions budgétaires 2020 concernant ce chapitre la somme était de 1 580 122 €

Concernant les charges exceptionnelles au chapitre 67 nous constatons une différence à la baisse importante entre le CA 2020 et le DOB 2021. En effet, les compétences eau et assainissement ont été transférées à DPV le 1^{er} Janvier 2020. Dans le cadre de ce transfert de compétence, les excédents cumulés avaient été reversés sur le budget de la Commune en attendant de transférer une partie de ces derniers à savoir 453 535 € vers l'intercommunalité devenue compétente.

Les frais de gestion courante au chapitre 65, pour 2021, enregistrent une baisse au niveau des demandes de subventions aux associations ainsi que pour le CCAS.

Les charges financières continuent de baisser par le non recours à l'emprunt pour 2021

En ce qui concerne le **budget du personnel au chapitre 012 : Au 31 décembre 2020**, les effectifs de la commune étaient de **107 agents**. La répartition par type d'agent, au 31 décembre, était la suivante :

- 69 fonctionnaires titulaires
- 15 fonctionnaires stagiaires
- 21 agents en contrat (ou dont le contrat se prolongerait à compter de Janvier)
- 2 apprentis

Sur toute l'année dernière, 130 personnels sont intervenus, avec des durées de contrat plus ou moins longues, en fonction des besoins.

En 2020, un agent a fait valoir ses droits à retraite, un agent a muté. Un agent a repris ses fonctions à temps complet, de manière anticipée. Un apprenti, dont la formation s'achevait, a signé un CDD. Également, un agent dont le contrat aidé était arrivé à échéance a été maintenu au sein des effectifs.

Une nouvelle ATSEM a été recrutée en raison de l'ouverture de la nouvelle classe de maternelle. Deux nouvelles personnes ont été recrutées pour renforcer l'équipe d'entretien (à 26h00).

Une personne a été recrutée afin de pallier l'absence d'un agent « vulnérable » pendant la crise sanitaire. Cette personne en remplacement est toujours présente car l'agent fait toujours partie des personnes à risque.

En raison du contexte sanitaire et de l'accroissement des besoins, en termes d'intervention technique pour la désinfection, le travail des agents d'entretien a été réorganisé. Cependant, pour permettre l'accueil des enfants, pendant le temps de midi, dans des conditions de sécurité adaptée, certains personnels sont intervenus, en sus de leur durée hebdomadaire de travail. Les heures faites ont été payées (pour environ 6 000 €).

De plus, un agent qui aurait pu partir en retraite pour invalidité en 2020 est toujours maintenu à demi-traitement dans la mesure où son dossier, n'a pas été traité par les instances médicales du centre de gestion, avant la fin de l'année 2020 ; délai retardant la procédure de liquidation de son dossier retraite.

Pour 2021 : À ce jour, les effectifs (109 agents) se décomposent de la manière suivante :

- 80 fonctionnaires titulaires
- 5 fonctionnaires stagiaires
- 22 agents en contrat (ou dont le contrat va être pris)
- 2 apprentis

Les heures de surveillance de l'étude ont été prévues, même si depuis leur mise en place, il n'y a pas eu beaucoup d'élèves accueillis, toujours en raison de l'organisation liée à la pandémie et de la suspension de l'étude surveillée.

Une autre personne a été recrutée, début février, pour pallier l'absence d'un autre personnel « à risque ». Jusqu'à présent, le service avait fonctionné en privilégiant le télétravail, mais sur un poste d'accueil, c'est difficile.

Il reste encore 5 fonctionnaires stagiaires « titularisables ». Deux nominations stagiaires sont prévues pour le 1er juillet 2021.

Il y a 2 agents en disponibilité de longue durée. Un 3ème agent va également être mis en disponibilité à compter du 1er mai. D'ici à la fin de l'année, 4 agents ont prévu de faire valoir leurs droits à retraite. Sur les 3 agents en contrat aidé qui sont intervenus en 2020, un seul est toujours

bénéficiaire de ce type de contrat; les deux autres bénéficient d'un CDD puisqu'ils donnaient satisfaction.

Pour l'heure, 2 agents ont demandé à bénéficier de temps partiel de droit, à 80 % de la durée réglementaire du travail.

Subventions versées aux associations et au CCAS (comptes administratifs 2018-2020) + ROB 2021

SUBVENTIONS	CA 2018	CA2019	CA 2020	ROB 2021
Associations	139 300	136 730	146 250	106 350
CCAS	116 273	126 885	127 839	119 456

Dans ce contexte de crise sanitaire, certaines associations ont dû annuler certaines de leurs activités sur l'exercice 2020. Elles ont fait le choix de reverser une partie de leur subvention à la Commune pour un total de 21 200 €

Recettes réelles de fonctionnement (comptes administratifs 2018-2020) + ROB 2021

	CA 2018	CA2019	CA 2020	ROB 2021
Impôts et taxes	4 522 633	4 795 637	4 858 145	4 796 047
Dotations et participations	635 943	629 610	716 605	629 200
Produits des services	478 731	522 563	818 175	409 479
Produits de gestion courante	140 156	144 720	134 653	141 292
Produits financiers	0	0	0	0
Atténuations de charges et produits exceptionnels	490 844	116 799	148 168	66 606
TOTAL	6 268 307	6 209 329	6 675 746	6 042 624

Dans ce contexte sanitaire et économique actuel nous restons prudents concernant les recettes. Nous prendrons une décision modificative budgétaire en cours d'exercice afin de les réajuster. La réforme de la taxe d'habitation aura aussi un impact sur les bases d'imposition.

Nous constatons une différence significative au CA 2020 et le DOB 2021 concernant les produits des services, qui s'explique par le reversement d'une partie de la surtaxe eau et assainissement sur le budget de la Commune suite au transfert des compétences vers l'intercommunalité et l'impossibilité de rattacher les recettes à l'exercice 2020 des budgets eau et assainissement.

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM1A11032021-DE

Les dotations de l'état et les participations de la CAF (Contrat enfance et jeunesse) se maintiennent.
La prudence est de mise dans l'attente des différentes notifications de recettes.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ROB 2021
Dotation globale de fonctionnement	212 669	197 994	205 277	200 000
Dotation de solidarité rurale	81 208	83 765	85 410	85 000
Dotation nationale de péréquation	152 598	155 077	155 358	154 000
CAF contrat enfance et jeunesse	134 375	135 780	195 711	130 000

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2017.

Epargne brute – Epargne nette

	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	6 268 307	6 209 329	6 675 746
Dépenses réelles de fonctionnement	5 223 185	5 488 424	6 264 156
Excédent brut de fonctionnement (Epargne de gestion)	1 045 122	720 905	411 590
Intérêts de la dette	127 906	118 679	105 210
Epargne brute	917 216	602 226	306 380
Epargne nette après remboursement du capital de la dette	444 769	-1 084 393	-445 806

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et en réduction des charges d'intérêts de la dette (auto financement brut)

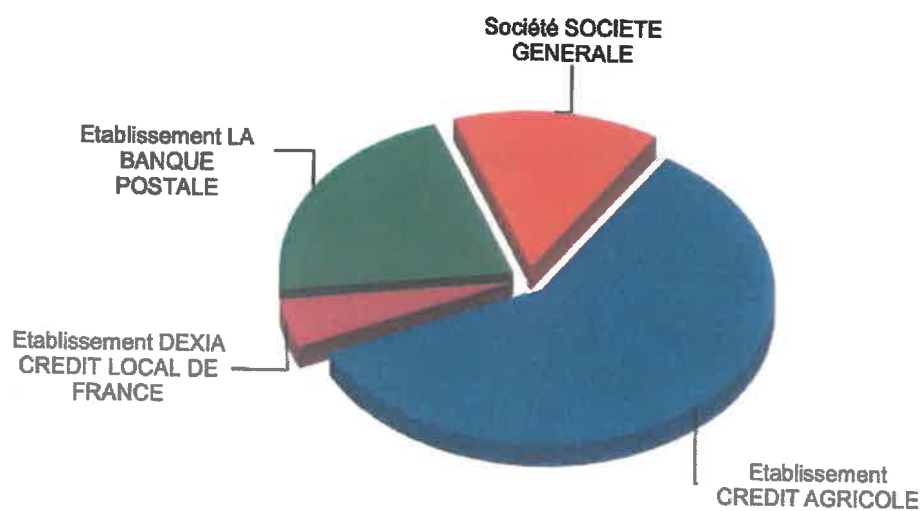
Epargne nette : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et en réduction de l'annuité de la dette (capital et intérêts)

L'épargne nette en 2019 et 2020 s'est retrouvée négative car nous nous étions engagés à rembourser la totalité du prêt relais relatif à la construction de la nouvelle école maternelle à savoir la somme de 1 500 000 € en capital.

Les résultats cumulés 2020 excédentaires (1 385 835 €) permettent de virer une somme conséquente de la section de fonctionnement à la section d'investissement (1 056 068 €) dans le cadre du ROB 2021.

L'annuité de la dette pour l'exercice 2021 (capital et intérêts 499 738, 84 €)

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



■ Etablissement CREDIT AGRICOLE	294 236,21 €	58,9%
■ Etablissement DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	25 579,20 €	5,1%
■ Etablissement LA BANQUE POSTALE	107 092,24 €	21,4%
■ Société SOCIETE GENERALE	72 831,19 €	14,6%
Total:	499 738,84 €	100,0%

Insee. Recensement de la population commune de Trans-en-Provence

Population totale légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 : **6010**

Au 01/01/2021 le capital des emprunts restant dû est de **5 727 070 €** soit **952, 92 €/habitant**

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM1A11032021-DE

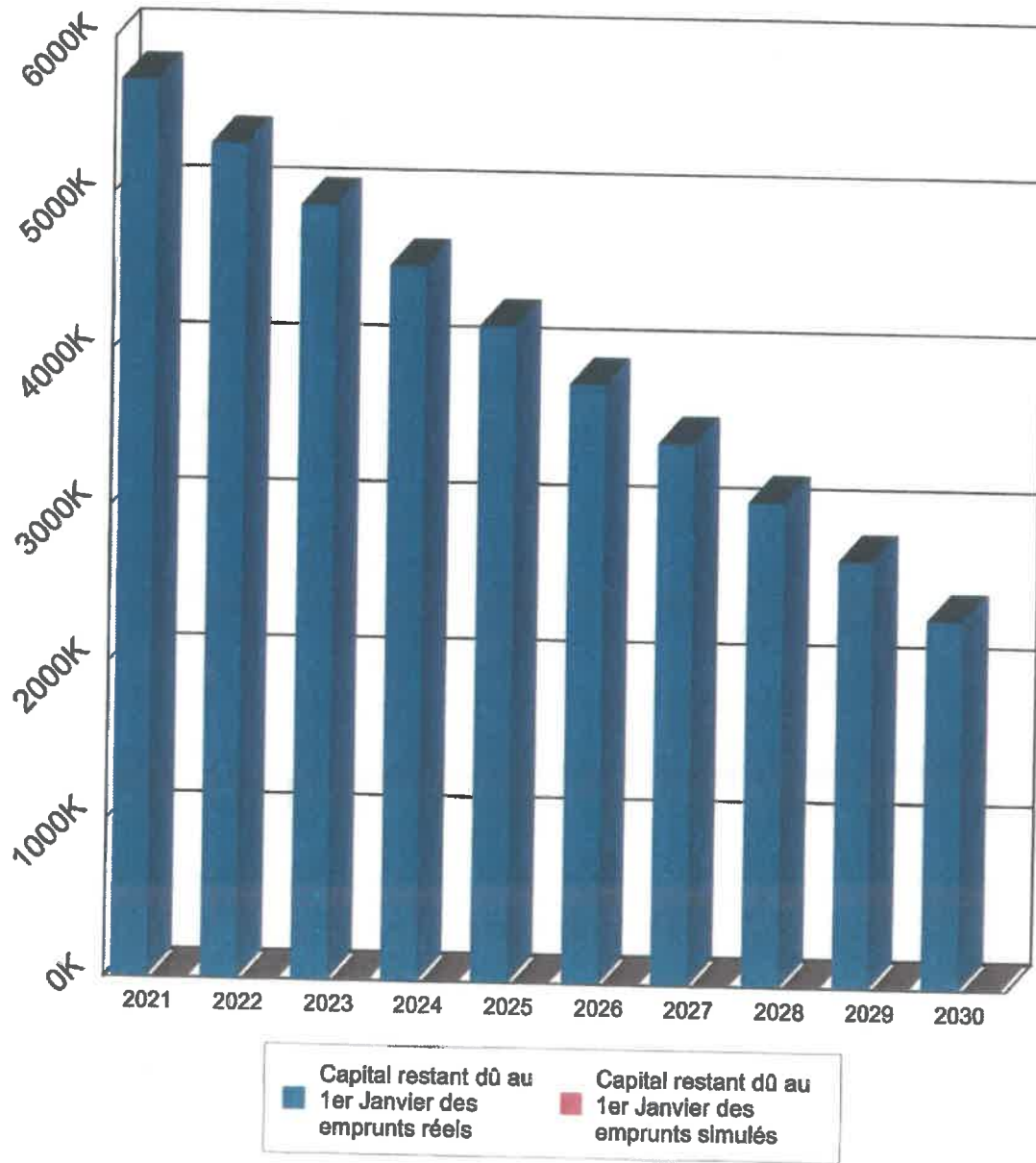


Extinction de la dette de 2021 à 2030 Capital restant dû

2021 : 5 727 070 €

2030 : 2 343 675 €

Capital restant dû



Endettement pluriannuel de la Commune du 01/01/2019 au 31/12/2026

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	1 807 026	120 406	1 686 620	8 165 876
2020	858 664	106 478	752 186	6 479 256
2021	499 739	97 570	402 169	5 727 070
2022	475 503	90 254	385 249	5 324 901
2023	464 056	83 521	380 535	4 939 652
2024	454 034	76 819	377 215	4 559 117
2025	434 258	70 309	363 949	4 181 902
2026	429 695	63 956	365 739	3 817 953

Emprunts à terme

Année	Nombre d'emprunts à terme	Montant des contrats à l'origine
2019	1	300 000
2020	4	2 280 000
2021	0	0
2022	1	300 000
2023	0	0
2024	1	200 000
2025	0	0
2026	0	0
2026 à 2038	4	7 150 000

La possibilité de répondre à un besoin de financement des investissements par un nouvel emprunt est donc ouverte dès 2022.

Impact de la pandémie covid-19 sur le budget de la Commune en 2020

- Achat de masques :	34 368 €
- Gels hydro alcooliques :	3 273 €
- Produits d'entretien :	3 843 €
- Hygiaphones :	2 346 €
- Stations de désinfection sanimaïns :	3 168 €
- Divers matériels et fournitures :	1 606 €
Total :	48 604 €

Certains personnels sont intervenus en plus de leur durée hebdomadaire de travail (interventions pour la désinfection mais aussi pour permettre l'accueil des enfants et ainsi respecter les protocoles sanitaires). Coût global : **6 000 €**

Moins de dépenses concernant la restauration scolaire ainsi que les services rendus à la population pour un montant total de **54 210 €**

Moins de recettes concernant les redevances à caractère de loisirs ainsi que les facturations cantine et périscolaire pour un montant total de **117 318 €**

Montant du concours exceptionnel de l'Etat pour l'achat de masques de protection adaptés à la lutte contre la propagation du virus covid-19 : **9 640 €** pour la Commune en 2020.

*Le coût total de la pandémie pour la Commune, concernant les chapitres 011 et 012 ainsi que les moindres recettes, est estimé pour l'exercice 2020 à la somme totale de **108 072 €***

Pour l'année 2021 les dépenses liées à la covid-19 sont prévues au ROB 2021 (continuité de l'achat des masques, produits d'entretien divers, fournitures et petits matériels ainsi que l'entretien des bâtiments)

Les recettes d'investissement prévues en 2021

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Amendes de police	10 000		10 000
Projet urbain partenarial	207 841		207 841
FCTVA	190 000		190 000
Taxe d'aménagement	180 000		180 000
Virement de la section de fonctionnement		1 056 068	1 056 068
Dotations aux amortissements		202 191	202 191
Solde d'exécution positif 2020 reporté			32 004
Restes à réaliser			346 601
TOTAL			2 224 705

La section d'investissement ne prévoit pas en recettes de cession ni d'emprunt. Elle s'équilibre par le virement de la section de fonctionnement (1 056 068 €)

Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le 17/03/2021

ID : 083-218301414-20210311-DCM1A11032021-DE

Les dépenses d'investissement prévues en 2021

INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Réalisation documents d'urbanisme	25 000		25 000
Frais d'études	15 000		15 000
Licences informatiques	4 000		4 000
Acquisitions foncières	22 000		22 000
Défense incendie	110 000		110 000
Panneaux installation mobilier urbain	43 000		43 000
Autres instal. Mat. Outil. Technique	23 317		23 317
Matériel de transport	44 251		44 251
Matériel informatique	25 270		25 270
Mobilier	19 645		19 645
Travaux bâtiments	68 882		68 882
Travaux de voirie	797 752		797 752
Capital des emprunts	402 170		402 170
Participation travaux éclairage public	42 244		42 244
Travaux en régie		100 000	100 000
Restes à réaliser			482 174
TOTAL			2 224 705

Pour information : Investissements importants détaillés (opérations réelles)

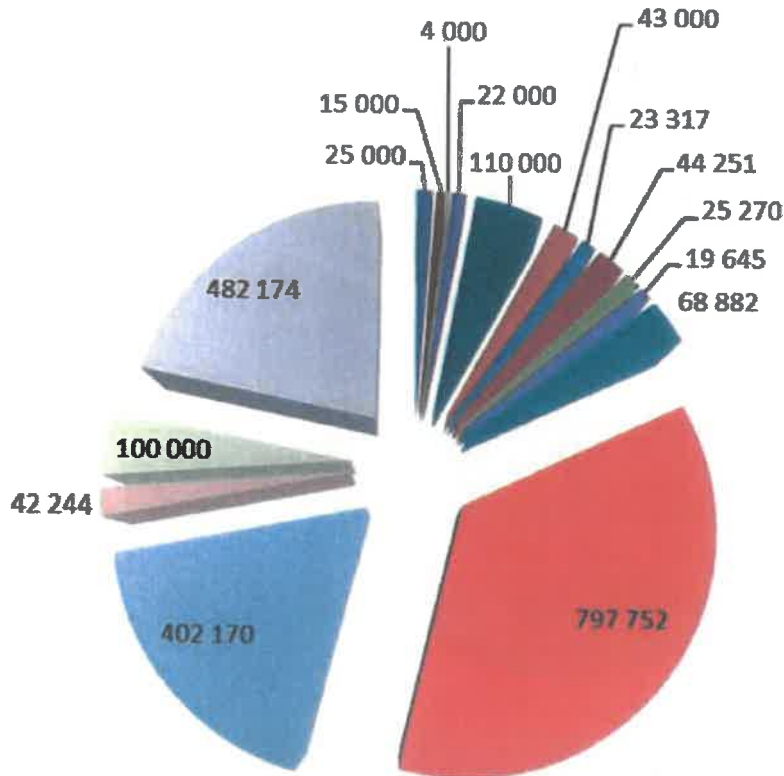
<i>Défense incendie, aux bois routs, mise en place de citernes</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Défense incendie, surpresseur mise en place de pompes</i>	<i>50 000 €</i>
<i>Panneaux de signalisation, plaques de rues, chicanes balises, coussins Berlinois mobilier urbain</i>	<i>43 000 €</i>
<i>Installation d'un bloc toilettes place de l'hôtel de ville</i>	<i>33 000 €</i>
<i>Changement du système d'éclairage au tennis</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Connection pluvial des suous à la Commune des Arcs</i>	<i>368 000 €</i>
<i>Travaux de pluvial secteur Bois Rout</i>	<i>188 000 €</i>
<i>Pose de grilles caniveaux</i>	<i>20 000 €</i>
<i>Travaux de voirie et pose de pavés secteur Barbecane</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Travaux de voirie au bas de la route du Peical</i>	<i>69 000 €</i>
<i>Travaux de voirie chemin du Cros partie basse Peybert</i>	<i>63 000 €</i>
<i>Travaux d'extension ENEDIS</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Plateau traversant chemin des clauses</i>	<i>19 752 €</i>
<i>Travaux d'éclairage public Montée de l'ermitage</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Remplacement de deux véhicules à la Police Municipale</i>	<i>44 014 €</i>
<i>Nouvelle auto laveuse à la salle polyvalente</i>	<i>6 838 €</i>
<i>Reprise de concessions au nouveau cimetière</i>	<i>15 000 €</i>
<i>Participation au Symielecvar pour Travaux d'éclairage public</i>	<i>42 244 €</i>
<i>Réalisation de documents d'urbanisme</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Acquisitions foncières</i>	<i>22 000 €</i>



Dépenses

Investissement

en €



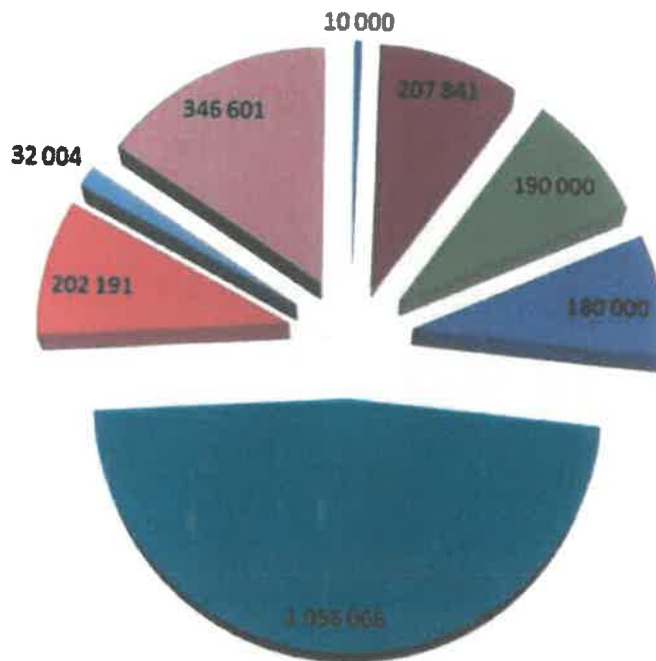
Total : 2 224 705 €

- Réalisation documents d'urbanisme
- Frais d'études
- Licences informatiques
- Acquisitions foncières
- Défense incendie
- Panneaux installation mobilier urbain
- Autres installations matériel outillage technique
- Matériel de transport
- Matériel informatique
- Mobilier
- Travaux bâtiments
- Travaux de voirie
- Capital des emprunts
- Participation travaux éclairage public
- Travaux en régie
- Restes à réaliser

Recettes

Investissement

en €



Total : 2 224 705 €

- | | |
|-----------------------------|--|
| ■ Amendes de police | ■ Virement de la section de fonctionnement |
| ■ Projet urbain partenarial | ■ Dotation aux amortissements |
| ■ FCTVA | ■ Solde d'exécution positif 2020 reporté |
| ■ Taxe d'aménagement | ■ restes à réaliser |

Le budget primitif 2021 s'attachera à maintenir l'investissement et la qualité des services publics aux habitants de la Commune de Trans-en-Provence, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021.